

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

Objet : Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais
Réhabilitation de la Audois,
canalisation de
trop-plein du VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les
réservoir : articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,
commune de VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du
GOURVIEILLE 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil
communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

Décision n° 23-64 VU les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande
publique,
VU le règlement intérieur des marchés inférieurs aux seuils européens
approuvé par délibération n°20210130 en date du 16 juin 2021,
article 8.2,

CONSIDERANT qu'il convient de réhabiliter la canalisation de trop-plein
du réservoir de la commune de GOURVIEILLE,

VU la consultation réalisée par les services communautaires dans le
cadre d'une procédure adaptée,

DECIDE

Ampliation faite le

ARTICLE I : de confier les travaux de réhabilitation de la canalisation de
trop-plein du réservoir de la commune de GOURVIEILLE à la société
ETANDEX, sise 1416 Chemin de Bordevieille, 31790 SAINT-SAUVEUR
pour un montant total de 3 040,00 € H.T

Certifié exécutoire en
Préfecture le :

ARTICLE II : les dépenses seront imputées au budget eau potable.

Et par la publication
le :

ARTICLE III : la présente décision n° 23-64 sera inscrite au registre des
arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais
Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil
Communautaire.

Et par notification de :

ARTICLE IV : Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 8 juin 2023

Le Président,

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 08/06/2023

Reçu en préfecture le 08/06/2023

Publié le



ID : 011-200035855-20230608-DECISION_2364-DE